

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 9 décembre 2019 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2019-12-180

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-181

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 reportée au 12 novembre 2019 et tenue le 12 novembre 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 977 258 \$** soit 78 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2019 – **1 700 000 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2019

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **3 293 690 \$** soit 96,7 % sur un global de 3 407 244 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2018 (solde) 36 033 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 809 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **3 280 919 \$**, soit 75 % du budget, réparties ainsi :

Administration	90 %	Urbanisme	80 %
Sécurité publique	91 %	Loisirs et culture	110 %
Transport	94 %	Frais de financement	48 %
Hygiène du milieu	76 %	CMM	107 %

Les dépenses d'investissement en 2019 s'établissent à **3 059 657 \$**.

2019-12-182

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 novembre 2019 au montant de 2 700 365,39 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 2 700 365,39 \$ pour le mois de novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-183

AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ESTIMÉ DE 2019

CONSIDÉRANT QUE les opérations de la présente année démontreront un surplus d'exercice ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'affecter une partie de ce surplus pour financer des activités financières futures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Affecte une partie du surplus de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Fonds Parcs et Terrains de Jeux	63 600,00 \$	- lotissements 10 % pour parcs, permis de tournage (3) (estimé)
Police	39 000,00 \$	- dépense non réalisée en 2019 (estimé)
Service d'incendie	30 000,00 \$	
Eau – Presqu'île	13 150,00 \$	- dépense non réalisée en 2019 (estimé)
Exercice suivant	5 000,00 \$	
Élections municipales	4 875,00 \$	- dépense non réalisée en 2019
Allocation de transition	1 400,00 \$	- dépense non réalisée en 2019 (estimé)
Eau – Place du Marquis	750,00 \$	- dépense non réalisée en 2019 (estimé)

Adoptée à l'unanimité

2019-12-184

AFFECTATIONS PROVENANT DE RÉSERVES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'affecter certains montants provenant de réserves financières pour financer des activités de l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Affecte des réserves financières de la façon suivante :

Matières résiduelles	71 350,00 \$ - dépense réalisée en 2019
Exercice suivant	25 000,00 \$
Fonds frais d'émission	6 251,90 \$ - dépense réalisée en 2019

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

2019-12-185

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-486 CONCERNANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE REQUISE POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION DE LA VILLE DE LÉRY

- CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement numéro 2019-486 ;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion et présentation avec dispense de lecture a dûment été donné le 15 octobre 2019 ;
- CONSIDÉRANT QU'** un projet du règlement a été adopté à la séance du Conseil municipal tenue le 12 novembre 2019 ;
- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique portant sur le projet de règlement a été tenue le 9 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2019-486 concernant la contribution financière requise pour les travaux d'agrandissement de l'usine d'épuration de la Ville de Léry ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-186

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-487 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement numéro 2019-487 ;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion et présentation avec dispense de lecture a dûment été donné le 12 novembre 2019 ;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2019-487 sur le traitement des membres du Conseil municipal de la Ville de Léry ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-187

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-488 CONCERNANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION À L'ORGANISME RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION

- CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement numéro 2019-488 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et présentation avec dispense de lecture a dûment été donné le 12 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2019-488 portant sur les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme responsable de l'évaluation ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

2019-12-188

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 23, RUE DE LA GARE

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 7 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement et les rénovations intérieures et extérieures du bâtiment principal de la propriété sise 23, rue de la Gare, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2019-12-189

CONTRÔLE DES ANIMAUX – CONVENTION DE SERVICES 2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Léry désire octroyer le contrat pour le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de services clé en main déposée par la SPCA Refuge Monani-Mo, organisme à but non lucratif, le 4 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Octroie à la SPCA Refuge Monani-Mo, organisme à but non lucratif, le contrat pour le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Léry, le tout selon la proposition du 4 décembre 2019 pour un montant forfaitaire de 6 000 \$, taxes en sus, et ce, pour une durée de douze (12) mois à compter du 1^{er} janvier 2020.

- Autorise que le directeur général et secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, la convention de services avec la SPCA Refuge Monani-Mo.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-190

ENTENTE DE SERVICES – UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE INC.

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. pour des services en situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. pour un montant fixe annuel de 600 \$ ainsi que 80 \$ / heure pour ses services lorsqu'elle est appelée en situation d'urgence selon la proposition du 27 novembre 2019.
- Autorise que le directeur général et secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, la convention de services avec l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-191

ÉCOCENTRE BEAUHARNOIS – ENTENTE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire conclure une cinquième entente donnant accès aux services de l'Écocentre de la Ville de Beauharnois afin de mieux desservir ses citoyens et entrepreneurs et de permettre la disposition de certaines matières résiduelles de façon plus écoresponsable ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente d'une durée d'un an entre la Ville de Léry et la Ville de Beauharnois débutant le 1^{er} février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de services donnant accès aux citoyens et entrepreneurs de la Ville de Léry à l'Écocentre de la Ville de Beauharnois.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-192

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

- S'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- S'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2019-12-193

DÉNONCIATION DE L'INIQUITÉ BUDGÉTAIRE DANS LE TRAITEMENT DES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC COMPARATIVEMENT AUX CORPS DE POLICE MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1) prévoit que le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 71 de la *Loi sur la police* prévoit que le Service de police de Châteauguay doit fournir sur le territoire desservi (incluant Ville de Léry) des services de niveau 2, car ce dernier fait partie intégrante de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

CONSIDÉRANT QUE 1 041 municipalités offrant des services de niveau 1, dont la population est inférieure à 100 000 habitants, assument en moyenne seulement 53 % de la facture payable pour leurs services de police alors que le gouvernement subventionne 47 % de leurs coûts par le Fonds des services de police (FSP) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry de même que plusieurs autres municipalités ne bénéficient pas des subventions du gouvernement du Québec pour couvrir les coûts de leur service de police ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de la Ville de Léry assument toujours, en 2019, 100 % des coûts de leur service de police à même leurs taxes municipales, en plus de contribuer au financement du Fonds des services de police (FSP) par le biais des impôts qu'ils versent au gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a accordé, le 20 décembre 2017, une aide financière de 22,8 millions aux 1 041 municipalités bénéficiant du Fonds des services de police (FSP) afin de couvrir la hausse du coût des services de police pour 2016 et 2017 et 50 % de la hausse de la facturation préliminaire pour 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, a déclaré que cette aide financière était opportune afin de limiter l'impact de ce fardeau financier et ultimement, de respecter la capacité de payer des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre Coiteux s'était engagé à poursuivre rapidement les discussions avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de travailler sur une solution de facturation tout en respectant leur capacité de payer;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a accordé, le 13 décembre 2018, une aide financière supplémentaire aux municipalités bénéficiant du Fonds des services de police (FSP) pour couvrir la hausse du coût des services de police ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Indique que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.
- Réclame un traitement équitable récurrent en ce qui a trait au financement de son service de police municipal et demande à ce qu'une juste compensation financière soit instaurée afin de rétablir l'équité vers toute municipalité offrant un service de police municipal, et ce, dans le but de respecter la capacité de payer des citoyens.
- Transmette la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique, au ministre responsable de la région de la Montérégie, à la députée du comté de Châteauguay, au président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux maires de Granby, de Saint-Jérôme et de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 novembre 2019, il y a eu discussion et adoption du budget 2020.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 novembre 2019, il y a eu discussion sur les négociations en cours avec les employés pour une nouvelle convention collective.

Un résident de la Ville de Léry, M. Lee Royko, assume maintenant la vice-présidence au sein du conseil d'administration de Transport Accès Inc.

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 13 janvier 2020.

Une séance extraordinaire est prévue le lundi 16 décembre 2019 à 19 heures pour l'adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022.

Compte de taxes municipales 2019 – La troisième échéance était le mardi 16 septembre 2019.

Le service de collecte de branches est terminé pour l'année 2019. Le service reprendra au printemps 2020.

La Guignolée 2019 de la Ville de Léry (27^e édition) a eu lieu le dimanche 1^{er} décembre 2019. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Le Noël des enfants de Léry organisé par le Club Optimiste et la Ville de Léry a eu lieu au Club de Golf de Belle Vue le dimanche 8 décembre 2019. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Le Concert de Noël de la Ville de Léry avec Le Chœur en Fugue aura lieu à l'Église Notre-Dame-de-Léry le samedi 14 décembre 2019 à partir de 19 heures.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 4 janvier 2020. L'inscription des participants débute à 12 heures 30 et le tournoi débute à 13 heures 15.

Une session de Yoga débutera le 21 janvier 2020. Si le nombre de participants se maintient, deux cours seront donnés tous les mardis, de 18 heures 30 à 19 heures 45 et de 20 heures à 21 heures 15. La session comptera 12 séances de cours qui se terminera le 14 avril 2020 (relâche le 3 mars 2020).

Le calendrier 2020 de la Ville de Léry avec des photos prises par des résidents sera en vente à l'hôtel de ville très prochainement.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger indique dorénavant suivre les conseils de citoyens afin de démontrer une certaine réserve dans ses commentaires lors des séances publiques. Il souhaite à tous de très joyeuses fêtes et santé en 2020.

M. le conseiller Éric Pinard remercie la Communauté métropolitaine de Montréal pour son implication dans le dossier du Boisé Châteauguay-Léry. Il souligne la participation de la Ville de Léry le 22 novembre 2019 à une rencontre sur les enjeux des milieux naturels, initiée par la mairesse de Montréal et présidente de la CMM, Mme Valérie Plante.

M. le conseiller Paul Leclaire souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2020.

M. le conseiller Eric Parent mentionne que le Service de police de Châteauguay a mis en place une zone de rencontre neutre aménagée dans le stationnement du poste de police. Cet espace permet aux citoyens de procéder à des transactions en toute sécurité et ce, 24 heures sur 24. Aucun policier n'observe les échanges, mais la zone est filmée en tout temps par une caméra haute définition. Aussi, il souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2020.

Mme la conseillère Johanne Dutil souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur les poursuites en lien avec le Boisé Châteauguay-Léry, le paiement en lien avec la décision de la Cour supérieure du Québec (District de Beauharnois) dans le dossier 760-17-03432-146 (Phase I – Sintra), les retombées pour la Ville de Léry du futur Réseau express métropolitain, l'estimation du surplus de l'année financière 2019 ainsi que sur les coûts associés à une demande de révision de l'évaluation municipale.

2019-12-194

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 heures 37.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER